

Google Compare fermera ses portes le 23 mars

Google a annoncé officiellement le 22 février sa décision de fermer le 23 mars prochain son site de comparaison Google Compare aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Ce site permettait aux utilisateurs de comparer des offres de prêteurs hypothécaires, d'émetteurs de cartes de crédit et d'assureurs auto. Google Compare a été lancé au Royaume-Uni en 2012 et aux Etats-Unis l'année dernière, mais n'a pas remporté le succès escompté et n'a pas généré suffisamment de revenus, comme expliqué par Google dans un courriel envoyé à ses partenaires. Selon des experts, au Royaume-Uni, Google Compare était en concurrence avec des comparateurs déjà bien implantés et bien connus dans le marché et n'est pas parvenu à convaincre les assureurs et les prêteurs importants de faire partie du projet. Aux Etats-Unis, l'outil de comparaison n'aurait pas non plus vraiment séduit les consommateurs sur un marché où les agents jouent encore un rôle crucial dans la plupart des ventes d'assurances, notamment dans le secteur vie et le secteur des assurances à destination des entreprises. Les consommateurs américains ont l'habitude d'acheter leurs assurances à des compagnies bien connues qui dominent l'industrie de l'assurance. En 2013, Google a tenté une expérience similaire en France mais a abandonné après quelques mois.

Même si Google a déclaré qu'il concentrerait ses efforts sur AdWords*, où le mot « assurance » est l'un des termes les plus recherchés et par conséquent lucratif, les experts sont convaincus que Google relancera un outil de comparaison dans un avenir proche.

* Google AdWords est un outil publicitaire qui permet aux entreprises de faire des annonces sur Google et de payer uniquement lorsque les internautes cliquent sur leurs annonces (« coût par clic ») et consultent leurs sites web.

Source : L'argus de l'assurance, article du 23 février 2016

SOMMAIRE :

- **Google Compare fermera ses portes le 23 mars**
- **agée met en avant la Charte du digital de la Commission des Agents du BIPAR**
- **Manifesto 2016 de BIBA "#L'équité pour tous"**
- **Hausse de plus de 30% des primes d'assurance auto en 2015 en Irlande**
- **Les données collectées par les voitures connectées sont-elles protégées ?**
- **Rapport de la FCA sur le traitement équitable des clients de longue date dans le secteur vie**

BIPAR, la Fédération européenne des intermédiaires d'assurance

Avenue Albert-Elisabeth40
1200 Bruxelles
Belgique

Tél: +32-2-735.60.48 - Fax: +32-2732.14.18
bipar@bipar.eu - www.bipar.eu

Articles du BIPAR Presse :

Les présentes informations sont rassemblées avec tout le soin qui convient, mais ne sont publiées qu'à titre documentaire. Le « BIPAR Presse » se contente d'être le reflet des articles publiés dans la presse spécialisée, et le BIPAR ne peut donc assumer la moindre responsabilité quant à l'exactitude de leur contenu.

agéa met en avant la Charte du digital de la Commission des Agents du BIPAR

Dans une interview accordée au magazine français spécialisée en assurance « L'argus de l'assurance », le président d'agéa (l'une des associations françaises membres du BIPAR), M. Patrick Evrard, a présenté la Charte du digital que la Commission des Agents du BIPAR a adoptée le 28 janvier 2016. agéa ainsi que neuf autres associations d'agents d'assurance (toutes membres du BIPAR) de neuf pays différents ont signé cette Charte, qui met l'accent sur le rôle des agents au sein des réseaux de distribution en plein changement. Patrick Evrard a souligné que : *« Ce document a pour objectif de rappeler quelques principes de base : les agents ne sont pas contre le digital, mais il doit rester un outil au service de la relation humaine entre les agents et leurs clients et les agents et leur mandante. Le digital est un moyen de moderniser nos agences mais cela ne doit pas se traduire par des baisses de*

commissionnement et de revenus ». Il a aussi ajouté que la Charte était la première position commune des agents en dehors des actions prises par le BIPAR pour défendre les intérêts des intermédiaires, et également le premier document à être signé par toutes les associations d'agents membres du BIPAR, ce qui montrait la volonté de mobilisation de la profession. M. Evrard a précisé que la Charte serait communiquée aux médias et aux autorités publiques au niveau national, et que l'objectif était également de rappeler les spécificités des agents et de promouvoir le réseau de distribution des agents. Le président d'agéa a conclu en disant qu'il espérait que la charte de la valeur ajoutée des agents serait rédigée un jour.

Source : L'argus de l'assurance, article du 22 février 2016

Manifesto 2016 de BIBA “#L'équité pour tous”

L'association britannique des courtiers d'assurance (BIBA, association membre du BIPAR) a dévoilé son Manifesto 2016 “#L'Equité pour tous” (“#Fairness for All”) le 19 janvier 2016 aux Chambres du Parlement où étaient présents ministres, députés, hauts fonctionnaires du gouvernement, courtiers d'assurance, médias et autres parties concernées. Le Manifesto de BIBA comprend 18 propositions d'actions à l'attention du gouvernement et du régulateur, et 14 engagements de BIBA sur des problèmes auxquels sont confrontés les courtiers d'assurance en dommages. Les principales propositions d'action de BIBA sont les suivantes :

- “aider les clients vulnérables à avoir accès à l'assurance ;
- s'assurer que les conseils sur l'assurance dommages sont disponibles pour les

- clients, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions en connaissance de cause ;
- aider les PME britanniques à s'assurer contre les inondations ;
- gérer la question de la couverture d'assurance insuffisante pour les PME suite au rapport de la FCA sur les déclarations de sinistres ;
- attirer l'attention sur l'utilité de contracter une assurance contre les cyber-risques ;
- garantir une transposition harmonieuse de la loi sur l'assurance et de la Directive sur la distribution d'assurance (DDA) ;
- parvenir à une réglementation proportionnée et efficace en terme de coût, y compris une réforme du système d'indemnisation pour les services financiers (FSCS)”.

Le Manifesto de BIBA est disponible [ici](#).

Source: Site web de BIBA

Hausse de plus de 30% des primes d'assurance auto en 2015 en Irlande

Selon les chiffres du Bureau Central des statistiques irlandais, les primes d'assurance automobile ont augmenté de 31% l'année dernière, et les assureurs ont annoncé de nouvelles hausses pouvant aller jusqu'à 25% en 2016. Un récent rapport réalisé par Standard & Poor's sur le secteur de l'assurance dommages irlandais montre que l'industrie a essuyé des pertes en 2014 et 2015, en raison de la sous-évaluation des primes d'assurance auto et de l'insuffisance des réserves servant à répondre aux demandes d'indemnisation. Une activité économique accrue ayant pour conséquence plus de trafic et d'accidents a entraîné une hausse des sinistres auto. S&P a précisé que si les assureurs auto irlandais voulaient retrouver des niveaux acceptables de rentabilité, ils devraient à nouveau augmenter leurs primes en 2016, au risque de perdre des parts de marché. *“Bien que l'industrie ait poursuivi sa croissance pour la deuxième année consécutive, le taux de sinistralité*

élevé résultant de changements dans le cadre juridique, législatif et judiciaire au cours des 18 derniers mois fera probablement de 2015 et 2016 des années déficitaires.”

Le ministre des finances irlandais Michael Noonan a annoncé que son ministère avait entamé une révision du secteur de l'assurance, en focalisant son attention sur l'industrie auto. Il a précisé que 7 réclamations sur 10 avaient été réglées hors cour et que ces règlements extrajudiciaires manquaient de transparence, et qu'une certaine incohérence avait été observée au niveau des dommages-intérêts décidés par les tribunaux. M. Noonan a souligné la fréquence et l'ampleur plus élevées des sinistres et le caractère volatile de la sinistralité.

Source : The Irish Times, article du 15 janvier 2016

Les données collectées par les voitures connectées sont-elles protégées ?

Il ressort de l'étude *“Que pensent les Européens des voitures connectées ?”* menée récemment pour la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile) auprès de 12.000 personnes dans 12 pays européens, que 76% des personnes interrogées sont intéressées par les voitures connectées (6% en possèdent déjà une, 18% envisagent d'en acheter une prochainement et 52% sont simplement intéressés), principalement pour des raisons de sécurité améliorée.

90% des personnes interrogées pensent que les données appartiennent au propriétaire ou utilisateur du véhicule. Les citoyens sont surtout préoccupés par la divulgation d'informations personnelles (88%), l'usage commercial des données (86%), le piratage du

véhicule (85%) et sa localisation (70%). 95% des personnes ayant pris part à l'étude pensent qu'un cadre législatif spécifique s'impose pour protéger leurs droits et les données collectées par les véhicules. Le futur Règlement général sur la protection des données, qui devrait entrer en vigueur en 2018, contribuera à établir un cadre législatif sur le traitement des données. Pour le moment, seuls les constructeurs automobiles ont accès à ces données pour des modèles spécifiques. Toutefois, de nombreuses questions doivent être résolues, notamment celle qui consiste à savoir qui contrôlera les données collectées par les voitures connectées et qui y aura accès. Cette question est particulièrement importante pour les intermédiaires et leurs clients.

A partir d'avril 2018, tous les nouveaux véhicules vendus en Europe seront connectés et équipés de l'eCall, un système qui communique automatiquement aux services d'urgence en cas d'accident l'endroit exact où se trouve le véhicule. Le système devra par conséquent contrôler constamment la position de la voiture et utiliser une connexion de données mobiles.

La FIA et ses membres européens ont initié la campagne "My Car My Data" (www.mycarmydata.eu) afin de sensibiliser le public à ce sujet. Des recommandations y

sont émises, à savoir *"une législation pour protéger les données, le libre choix de fournisseurs de services pour les consommateurs et une concurrence équitable concernant les services des véhicules connectés"*.

L'étude de la FIA *"Que pensent les Européens des voitures connectées ?"* est disponible en français et en anglais sur demande au secrétariat du BIPAR.

Source : L'argus de l'assurance, article du 1^{er} mars 2016; site web de FIA

Rapport de la FCA sur le traitement équitable des clients de longue date dans le secteur vie

L'autorité britannique chargée du marché financier (FCA) a publié début mars un rapport portant sur le traitement équitable des clients de longue date dans le secteur vie. Son objectif est d'évaluer si les entreprises qui ont des clients détenant des produits d'assurance vie qui ne sont plus proposés, sont traités de manière équitable. Ces polices ont été élaborées il y a au moins 15 ans, dans un environnement économique très différent. Le rapport de la FCA concentre son attention sur les produits d'assurance vie basés sur les investissements qui étaient vendus avant 2000.

"Nous voulons que les entreprises reconnaissent que les clients de longue durée ont peut-être un profil et des besoins différents de ceux qui ont souscrit une assurance récemment. Nous voulons que les

entreprises prennent toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que tous leurs clients reçoivent des résultats équitables, et pas uniquement ceux qui sont les plus actifs ou qui viennent de souscrire une assurance", a expliqué la FCA.

La FCA a lancé une consultation sur son rapport qui se terminera le 3 juin. Elle invite tous les assureurs vie et entreprises qui ont des clients de longue date, ainsi que les associations de consommateurs et organisations commerciales à lui faire part de leurs commentaires.

Le rapport de la FCA est disponible uniquement en anglais [ici](#)

Source : Site web de la FCA